

PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

DOUARNENEZ COMMUNAUTÉ
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAP SIZUN-POINTE DU RAZ

MIEUX chez SOI

Rénovez
Économisez
Adaptez

2018 • 2023 >> NOUS ACCOMPAGNONS VOS PROJETS AVEC L'OPAH *

Besoin d'aide
pour financer
vos travaux ?



* Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

OPAH : KÉSAKO ?



Douarnenez Communauté et La Communauté de Communes Cap Sizun-Pointe du Raz soutiennent les projets de rénovation de l'habitat privé, dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) mutualisée sur les deux territoires.

Ce programme se déroulera de mai 2018 à avril 2023



POUR QUI ?



Les propriétaires bailleurs sous réserve de conventionner leurs logements (9 ans) et de les louer à des locataires (sous conditions de ressources) au titre de la résidence principale.

Le logement doit avoir plus de 15 ans et être situé en centre-ville ou centre bourg.

QUELS TRAVAUX ?



Les réhabilitations lourdes.



Les sorties de vacance et d'insalubrité.



Les travaux d'amélioration des performances énergétiques.

Avant



Après

QUEL MONTANT ?

Une aide financière pourra être apportée selon :

- L'état du logement et des performances énergétiques atteintes après travaux ;
- Le niveau des loyers appliqués outre l'avantage fiscal conditionné par une intermédiation locative.

Le service habitat des communautés de communes propose aux propriétaires bailleurs un accompagnement gratuit comprenant :

- La finalisation du projet de travaux ;
- Le plan de financement ;
- Le montage et le dépôt de la demande de subvention.



M. et Mme B sont propriétaires d'un logement ancien très dégradé et vacant de 80 m².

- Travaux projetés : remplacement des menuiseries extérieures, réfection de l'installation électrique, isolation des combles, ventilation mécanique, remplacement de la chaudière gaz, isolation des murs, réfection de la toiture.

Coût total des travaux : 60 000 € TTC / 56 000 € HT

- Loyers conventionné prévisionnel : 435 €
- Aides mobilisables estimées :
 - ANAH : 19 600 €
 - Conseil Départemental : 4 500 €
 - Collectivité : 2 500 €
 - Habiter Mieux : 1 500 €
 - Intermédiation locative : 1 000 €

Total des aides : 29 100 €



COMMENT ÇA MARCHE ?

- Je vérifie si je peux bénéficier des aides.
- Avec l'aide du conseiller habitat, je réalise un plan de financement pour les travaux.
- Je constitue et dépose mon dossier de demande de subvention (avant le démarrage des travaux).
- Je fais réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment.
- Je demande et je reçois les subventions à l'issue des travaux (acompte possible).

Ne démarrez pas vos travaux avant d'avoir déposé votre dossier de demande de subvention.



Vérifiez l'éligibilité de votre projet en contactant le service habitat mutualisé :

Si vous habitez sur le territoire de la CC Cap Sizun-Pointe du Raz

Tél. 02 22 72 02 29
habitat.conseil@cap-sizun.fr

Permanences, sans rendez-vous, le lundi, mardi, mercredi, jeudi matin de 9 h à 12 h 30

Maison de Services Au Public (MSAP)

17 rue Lamartine Audierne

Si vous habitez sur le territoire de Douarnenez Communauté

Tél. 02 98 74 49 49
habitat.conseil@douarnenez-communaute.fr

Permanences, sans rendez-vous, le lundi, mardi, mercredi, jeudi matin de 9 h à 12 h 30

Douarnenez Communauté

75 Rue ar Vêret Douarnenez



Réseau TYNEO vous accompagne dans une mise en relation avec des professionnels pour les travaux de rénovation énergétique. Tél. 02 98 90 10 93 / www.reseauTYNEO.bzh



Le CAUE vous apporte un conseil architectural. Tél. 02 98 98 69 15

